



## Double contrat possible ?

Par **lim33**, le **04/07/2019** à **01:24**

Bonjour

Pouvez vous s'il vous plait m'aider dans cette situation délicate. Je vous en serais infiniment reconnaissante.

Je vais vous dire exactement la situation.

Je travaille en CDI dans une société de type « SSII » qu'on va appeler A. La société est prestataire de clients en particulier des Banques (mon domaine) pour des missions pouvant aller jusqu'à 3 ans.

J'ai signé mon contrat en avril 2018, soit il y'a 1 an et 3 mois. Je gagne 40 000 € brut par an.

J'ai connu dans cette société 2 missions :

-La première était une mission qui correspondait à mon parcours professionnel. Mais même si cela s'est bien passé d'après mon N+1 qui a loué mon professionnalisme, ma N+2 n'a pas aimé mon travail et la mission n'a pas été renouvelée.

Fin de ma première mission : Février 2019 soit 10 mois.

-A la suite de cela, en Mars, j'ai accepté une mission dans laquelle je suis toujours actuellement. Cette mission ne correspond pas à mon profil mais je l'ai accepté pour plusieurs raisons : celle ci se déroule tout près de chez moi, ça me laisse du temps de trouver un truc bien sans me précipiter (ma boîte me promet de me chercher une autre mission pendant ce temps), et je ne veux pas être payé à ne rien faire (intercontrat).

Ma boîte a tenu sa promesse : j'ai eu pas mal de propositions des chargés d'affaires, et j'ai passé 2-3 entretiens avec les clients pour décrocher des missions, mais sans suite.

Voyant que ma recherche n'avance pas et arrivant à « saturation » dans cette mission qui ne me plaît pas et qui peu à peu me détruit moralement tellement elle me pèse, je décide en Mai de chercher d'autres opportunités par moi même.

Après quelques semaines je tombe sur un cabinet de conseil qu'on va appeler B. Je passe 2 entretiens. Mon sentiment est tout de suite positif : c'est une société à taille humaine et qui embauche le salarié avant même de lui trouver une mission, c'est dire la confiance qu'elle donne au profil du candidat. C'est un peu la différence entre une SSII et un vrai cabinet de conseil.

Je leur parle de mon projet professionnel et celui ci est validé (cela veut dire qu'ils s'engagent dans la mesure du possible à me trouver une mission qui corresponde à mon projet même si l'engagement est tacite).

Après ces 2 entretiens, la société B me propose de m'embaucher pour 44 000 € brut et de me faire passer des formations qu'ils financent entièrement.

Je n'ai pas réfléchi très longtemps, j'ai accepté oralement leur proposition mais pour signer le contrat il fallait d'abord que je vois mes conditions de départ avec ma société afin de pouvoir fixer une date d'entrée dans la société B (élément essentiel du contrat). Cette dernière m'a laissé une semaine pour leur donner une date, en sachant qu'il était hors de

question pour moi de faire les 3 mois de préavis...

Je n'ai même pas eu le temps de voir cela avec ma société A que je reçois un appel d'une chargée d'affaire de A. Elle me propose une mission qui m'intéresse et j'accepte de passer l'entretien chez le client. Je ne parle donc pas du tout à la chargée d'affaire de rupture conventionnelle ni rien, j'attends de voir ce que ça donne.

Voilà donc ce qui me pousse à écrire ici : ce client m'a retenu pour la mission chez A.

Pouvez vous me donner votre avis sur la situation ? Voici de mon côté les avantages et les inconvénients :

Avantages A :

-Je bénéficie des avantages liés a mon ancienneté : accès au logement à 1% (je cherche un logement en ce moment) ; salaire versé intégralement sur les arrêts maladie ; plus mon ancienneté est élevé plus j'aurai de poids pour les conditions de départ (notamment les indemnités) ; je ne suis plus en période d'essai.

-Je connais déjà la mission sur laquelle je vais être : mon intérêt pour cette mission et sa position géographique sont déjà connus il n'y'aura pas de mauvaise surprise !

Inconvénients A :

-Le salaire reste à négocier.

-Il n'y aura pas toutes les formations que B m'a prévu...

En fait les avantages de A sont les inconvénients de B, et les inconvénients de A sont les avantages de B.

Mon idée première serait de négocier mon salaire avec A (44 000 par exemple, puisque c'est ce que B m'a proposé), de rester chez A avec les avantages que ça me donne et de mettre une croix sur les formations internes (en tout cas dans l'immédiat).

Oui mais c'est délicat parce que j'ai un rdv pour aller signer chez B vendredi midi et ensuite je pars en vacances !! Les délais sont courts pour avoir une réponse formelle de A avec engagement réel et contractuel avant vendredi, non ?

Pensez vous que c'est une bonne idée de parler à A de la proposition de B afin de donner plus de poids à ma négociation. Est-ce que cela se fait ?

Si je n'arrive pas à obtenir de réponse légale et contractuelle de A pour une augmentation de mon salaire avant vendredi midi, pensez vous que je peux aller signer le contrat de B ou je me mettrais en faute vis à vis de mon employeur si je fais ça ?

C'est un gros casse tête car si je ne vais pas signer vendredi mon nouveau contrat je pense que je perds leur proposition. Mais si je vais le signer et que A finit par s'aligner sur le salaire de B je me retrouverais avec un double contrat :|

Quelle est la meilleure façon de faire pour vous s'il vous plaît aidez moi.